DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

COMMUNE DE CHAMPVOUX

Date de	07/03/2024
convocation	
Nombre de	9
Conseillers en	
exercice	
Nombre de	7
Conseillers	
présents	
Nombre de	8
votants	

Numéro de la délibération

2024-04

Objet de la Délibération : Participation financière pour nettoyage de la salle des fêtes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

<u>Présents</u>: M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, Mme GILBERT Anne (Adjoints), Mme GOULARD Stéphanie, M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas, M. BARDIOT Antoine,

Absents excusés: Mme CROSNIER Céline (pouvoir à Mme GILBERT Anne), M. JOHNSON Kwaku

Secrétaire de Séance : GILLES Nicolas

Le Maire fait part que lorsque la salle des fêtes est louée elle n'est pas toujours rendue très propre et de ce fait notre agent doit souvent la renettoyer. Pour remédier à ce problème, le maire propose qu'une clause de participation financière au nettoyage soit ajoutée au contrat de location

Le maire propose qu'un chèque de caution de 50 euros soit demandé dès la signature du contrat pour la remise en état des locaux et encaissé après l'état des lieux sortant au cas où la salle ne serait pas rendue en l'état.

Le secrétaire de séance GILLES Nicolas

Le Maire,

Jean-Louis ROU

Certifié exécutoire en vue de la transmission en sous-préfecture de Cosne-Cours-Sur-Loire le 05 avril 2024

SOUS-PREFECTURE
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Reçu le 16 AVR. 2024

au contrôle de légalité